



La mesure d'expertise prise par l'employeur n'empêche pas une expertise du CSE pour risque grave

La décision de l'employeur de confier à un cabinet externe une mission d'analyse des risques psychosociaux n'empêche pas le CSE de voter une expertise pour risque grave.

[Lire la suite >>](#)



Il peut y avoir des difficultés économiques même sans baisse du chiffre d'affaires

Remplir tous les critères d'appréciation des difficultés économiques énumérés par le Code du travail n'est pas nécessaire pour justifier un licenciement économique. Si la baisse du chiffre d'affaires et/ou des commandes n'est pas établie, le juge doit donc



Précisions sur la mise à disposition du registre d'alerte santé publique et environnement

Dans une entreprise dotée d'un seul CSE, l'employeur n'a pas l'obligation de mettre en place un registre d'alerte en matière de risque grave pour la santé publique ou l'environnement dans chacun des magasins de la société. La tenue de ce registre

examiner les autres critères au siège de l'entreprise suffit.
légaux invoqués par
l'employeur à l'appui du
licenciement contesté.

Lire la suite

>>

Lire la suite

>>



CABINET ROSTAING
EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

CABINET ROSTAING

1 rue Fontaine l'Épine
25 500 **MORTEAU**
Tél. : 03.81.67.54.34

14 rue Frédéric Japy - Valparc III
25 200 **MONTBÉLIARD**
Tél. : 03.81.32.12.33

www.cabinet-rostaing.com



DYNAMIQUE CE

14 rue Frédéric Japy - Valparc III
25 200 **MONTBÉLIARD**
Tél. : 03.81.32.12.33

www.dynamique-ce.fr

Découvrez et abonnez-vous à notre
chaine Youtube Dynamique CE en
[cliquant-ici](#) !



© Cabinet Rostaing